

DESCRIPTIF DE POSTE

Directeur Général / Directrice Générale de l'Association québécoise de vérification environnementale

Poste à temps partiel

OBJECTIF DU POSTE

- Le directeur général ou la directrice générale de l'AQVE a pour mandat d'assurer la direction et la gestion de l'organisme.
- Le directeur général ou la directrice générale se rapporte au président ou à la présidente de l'AQVE.

PRINCIPALES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le directeur général ou la directrice générale s'acquitte des fonctions suivantes:

- Superviser les opérations courantes de l'organisme afin d'en assurer l'efficience et l'efficacité :
 - Voir au maintien de l'accréditation auprès du Conseil canadien des normes, élaborer et mettre en œuvre les projets d'extension de la portée d'accréditation s'il y a lieu.
 - Assurer une saine gestion des fonds de l'organisme et approuver les dépenses et mouvements de trésorerie selon les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration.
 - Superviser les services rendus par le secrétariat SPG et collaborer dans la gestion du secrétariat SPG des mandats accordés à ce dernier par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'AQVE.
 - Travailler au financement de l'AQVE et soumettre au comité exécutif un plan d'action visant à augmenter les revenus de l'AQVE, notamment par l'augmentation du nombre de ses membres, par des activités ou par des subventions, pour fins d'approbation par le conseil d'administration.
 - Voir à la protection des marques, des agréments et du logo de l'AQVE.
 - Faire une vigie sur les normes, techniques et compétences requises en matière de vérification environnementale, d'évaluation environnementale de site et de certification de personnes.
 - Gérer la correspondance officielle de l'AQVE au nom du conseil d'administration lorsque les circonstances le justifient et conjointement avec le conseil d'administration au besoin.
 - Assurer les relations externes avec les membres agréés, les membres professionnels et corporatifs et répondre adéquatement et rapidement aux demandes d'information y compris celles du public.

➤ Appui au conseil d'administration et à ses différents comités.

- Participer aux réunions du conseil d'administration et aux travaux de la commission d'agrément.
- Participer à la vision et à la planification stratégique issue du conseil d'administration en vue d'encadrer l'action de l'AQVE et à son développement.
- Prêter son concours au conseil d'administration et, le cas échéant, au comité exécutif en préparant les ordres du jour des réunions et les documents d'information.
- Assurer le suivi des décisions du comité exécutif et du conseil d'administration, établir la liste des dossiers en cours et participer au suivi des divers comités mis sur pied par le conseil d'administration et au développement des outils nécessaires à cette fin.
- Établir un plan opérationnel intégrant des buts et objectifs qui favorisent l'accomplissement des orientations stratégiques de l'AQVE et des actions adoptées ou requises par le conseil d'administration.

- À l'instar du président ou de la présidente ou du conseil d'administration, agir en tant que porte-parole de l'organisme et assurer la représentation de l'AQVE lors des divers événements touchant ses domaines d'affaires.

PROFIL RECHERCHÉ

Études

Le directeur général ou la directrice générale doit détenir un diplôme universitaire dans un domaine approprié aux champs de la pratique des EESA® et des VEA®.

Titre professionnel

Le directeur général ou la directrice générale devra être minimalement membre professionnel de l'AQVE. Aussi, l'agrément de EESA® ou de VEA® sera un atout.

Expérience

Le directeur général ou la directrice générale doit avoir un minimum de 15 ans d'expérience dans un domaine relié à l'évaluation, à la gestion ou à la vérification environnementale.

Compétences/qualités requises

Le directeur général ou la directrice générale doit posséder des compétences marquées dans certains ou dans la totalité des domaines suivants :

- Une connaissance fonctionnelle des systèmes de gestion ou de qualité reconnus.
- *Organisation et Planification* : Arrêter des priorités, établir des échéanciers, contrôler les progrès relativement à l'atteinte d'objectifs des comités et en faire le suivi de détails.
- Élaboration de stratégies afin de favoriser l'avancement et rayonnement de l'organisme, fixer des objectifs, établir et mettre en œuvre des plans d'action et évaluer les processus et les résultats.
- Faire preuve de leadership et d'imagination sous une vision de *Lean management*.
- *Résolution de problèmes* : Évaluer des situations posant un problème en vue de cerner les causes, de rassembler et d'analyser l'information pertinente, de proposer des solutions et de faire les recommandations applicables.
- *Éthique*: Bien comprendre les principes d'un comportement et de pratiques administratives socialement acceptables et s'assurer que son propre comportement et le comportement des autres cadrent avec ces normes et s'alignent sur les valeurs et politiques de l'AQVE.
- *Créativité et innovation* : Savoir imaginer des façons nouvelles et uniques d'améliorer la situation financière de l'organisme et de susciter de nouvelles occasions.

RECONDUCTION DU POSTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Le poste de directeur général ou de la directrice générale est sujet à être reconduit annuellement par décision du conseil d'administration à la suite d'une évaluation annuelle et d'une recommandation effectuée par le conseil exécutif.